

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité immédiate du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève du ou de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. L'effectif du Secrétariat à la politique linguistique est de dix personnes.

Diverses réalisations du Secrétariat

Le Secrétariat à la politique linguistique publie diverses brochures expliquant la politique linguistique du Québec. Il est aussi responsable de divers programmes, projets et prix visant la qualité, la promotion et le rayonnement du français en usage au Québec. Voici quelques-unes de ses réalisations :

- le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles, qui s'adresse aux organismes offrant des activités culturelles en tant que diffuseur, service culturel d'une municipalité ou établissement d'enseignement postsecondaire, que ce soit en saison régulière ou lors d'un festival ;
- le Programme de tournée des écrivains dans les établissements d'enseignement supérieur, *Parlez-moi d'une langue!*, grâce auquel plus d'une centaine d'écrivains, de journalistes et de communicateurs partagent avec des milliers de jeunes étudiants, partout au Québec, leur passion pour une langue française de qualité ;
- le prix Georges-Émile-Lapalme, l'un des treize prix du Québec et la plus haute distinction accordée à une personne ayant contribué à la qualité et au rayonnement de la langue française au Québec ;
- le prix Robert-Bourassa, créé afin de souligner l'apport de Robert Bourassa dans l'établissement d'une politique linguistique globale au Québec, et qui vise à récompenser un projet scolaire, original, novateur et rassembleur, faisant la promotion de la langue française sous toutes ses facettes.

www.spl.gouv.qc.ca

SUISSE

La Délégation suisse à la langue française (DLF)

Un interlocuteur sur les questions de langue française en pays plurilingue

La DLF est une délégation suisse officiellement nommée pour prendre part aux travaux du réseau OPALE, ou plus généralement aux rencontres internationales dans le domaine des politiques linguistiques du français. Elle est constituée sous l'égide de la Commission langues et échanges (COLANG), commission permanente de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), institution qui coordonne les questions liées à l'école et à la formation dans les cantons latins de Suisse.

La COLANG est un instrument de coordination, d'élaboration et de conseil, notamment dans le champ de la politique des langues, de la politique linguistique et interlinguistique francophone, du statut et de la place du français et des langues nationales de la Suisse.

La DLF est appuyée par deux collaborateurs à temps partiel, mais fonctionne essentiellement selon le système « de milice » : ses membres, qui ne sont pas rémunérés, sont tous actifs dans leurs secteurs professionnels respectifs (administration, enseignement et recherche, etc.).

Les membres de la Délégation traitent, dans leur secteur d'activité et dans le cadre de la DLF, d'un vaste éventail de questions liées à :

- l'image et la présence du français en Suisse et dans le monde ;
- le rôle et l'utilisation du français dans les contextes plurilingues ;
- l'usage de la langue française dans l'enseignement, la recherche et l'information scientifique, ainsi que dans les nouvelles technologies ;
- des problèmes spécifiques comme les réformes orthographiques, la rédaction non discriminatoire, etc.

Les missions de la DLF

Représentation

La DLF représente la Suisse auprès des instances analogues des autres pays de langue française.

Coordination

La DLF collabore avec les autres organismes s'occupant en Suisse, à titres divers, de langue française et de plurilinguisme (par exemple, le Service de la Francophonie du Département fédéral des affaires étrangères, la représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations unies, les services culturels des ambassades des pays francophones, l'Association des journalistes francophones, etc.).

Observatoire

La DLF, avec la COLANG, conduit des recherches sur les pratiques et usages de la langue française en Suisse (romande avant tout), et diffuse les résultats de ces recherches.

Service linguistique

La DLF formule, à l'intention de la CIIP, des avis sur l'enseignement des langues, en particulier du français, et sur les questions générales de politique linguistique.

Par ailleurs, la DLF constitue au niveau international l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne la coordination en Suisse de la **Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF)**, qui se tient chaque année aux alentours du 20 mars.

Publications

La DLF n'a pas de série de publications en propre, mais elle édite tous les quatre ans, en rotation avec ses partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de France et du Québec, les actes du colloque réunissant les membres du réseau OPALE. Par ailleurs, la DLF et la COLANG publient, sous forme de rapports ou d'ouvrages, divers autres travaux en fonction des différents dossiers dont elles s'occupent (réformes orthographiques, intercompréhension, etc.). La plupart de ces travaux sont téléchargeables depuis le site de la DLF, www.dlf-suisse.ch.

Enfin, les publications des membres de la DLF figurent sur leurs pages internet respectives, accessibles via le site internet de la DLF.

www.dlf-suisse.ch

www.ciip.ch

www.siff.ch



ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour cinquante-sept États et gouvernements membres et vingt-trois observateurs, totalisant une population de plus d'un milliard de personnes. Le Rapport sur la langue française de 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français. Créée en 1970 à Niamey, présente sur les cinq continents, l'OIF rassemble plus du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies.

Pour que le français, langue officielle de 32 États et gouvernements membres de l'OIF, soit plus utilisé et mieux parlé, enseigné et maîtrisé à travers le monde, l'OIF met en œuvre des actions adaptées aux différents publics concernés. Sur la scène internationale comme au sein de l'espace francophone, la cohabitation avec d'autres langues est prise en compte.

Par l'entremise de la Direction langue française, culture et diversités, l'OIF participe aux travaux d'OPALE avec un statut d'observateur.

www.francophonie.org

Dix mots pour célébrer

Chaque année autour du 20 mars, *Journée internationale de la Francophonie*, les délégations membres du réseau OPALE organisent respectivement une célébration de la langue française et de la francophonie. Les membres choisissent d'un commun accord dix mots pour illustrer le rôle que notre langue exerce dans la société ou encore pour montrer l'influence du français à travers les mots légués à d'autres langues ou, à l'inverse, sa capacité à s'ouvrir par l'emprunt aux autres langues. Ces mots vivent et circulent à travers le matériel promotionnel ainsi que dans les jeux et les concours linguistiques créés pour l'occasion.



Québec



CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Délégation à la langue française



RÉSEAU DES ORGANISMES FRANCOPHONES DE POLITIQUE ET D’AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUES (OPALE)

Les organismes et conseils de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse ont un mandat politique pour promouvoir la langue française sur leurs territoires respectifs. Si elle est assurée par des interventions institutionnelles, cette promotion doit aussi beaucoup aux évolutions démographiques, aux réseaux numériques, aux flux migratoires, aux échanges économiques et culturels.

Les organismes et conseils de la langue française ont donc choisi de coordonner leurs actions pour mieux répondre à des enjeux qui dépassent souvent les logiques territoriales et affirmer la légitimité d’une politique linguistique, tant aux yeux des responsables sociaux, économiques et politiques qu’à ceux des citoyens.

Le réseau des Organismes francophones de politique et d’aménagement linguistiques (OPALE) qu’ils ont créé, où l’Organisation internationale de la Francophonie a un statut d’observateur, permet de conduire et de rendre plus visibles des projets communs, en particulier dans le domaine de la sensibilisation des publics. Il constitue aussi une enceinte de concertation sur les initiatives de chaque membre en matière de politique linguistique : évolutions législatives, enrichissement du français, réforme de l’orthographe, féminisation, etc.

Enfin, chaque délégation organise à tour de rôle un colloque de référence faisant le point sur les enjeux actuels du français et son rôle dans la société. Une résolution est en règle générale adoptée à l’issue de chacune de ces conférences annuelles et transmise aux autorités compétentes des pays concernés.

Le présent document vise à décrire succinctement les membres du réseau OPALE : leur rôle institutionnel, leurs principales activités, leurs ressources.

www.reseau-francophone-opale.org

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le Service de la langue française

Pour remplir ses missions, le Service de la langue française réalise, entre autres, un certain nombre d’actions de sensibilisation du public.

De nombreuses publications sur la situation et l’usage de la langue française

Le Service publie deux grandes collections : la collection *Français et Société* et la collection *Guide*. La première fait connaître à un large public les synthèses de recherches scientifiques consacrées à la vie du français dans notre société dans des domaines variés : l’entreprise, l’administration, l’école, la presse, la politique migratoire, etc. La seconde donne des informations plus ponctuelles ou d’ordre pratique sur des thèmes tels que la féminisation, la lisibilité, la terminologie, les gentilés, les jeux de langue, etc.

Un service d’aide linguistique

Le Service de la langue française répond quotidiennement à toute question d’orthographe, de vocabulaire, de lisibilité et fournit des renseignements sur la terminologie ou la législation linguistique.

La langue française en fête

Chaque année autour du 20 mars, le Service de la langue française organise une campagne de sensibilisation à l’intention du grand public. « La langue française en fête » vise à donner aux Bruxellois et aux Wallons une image résolument positive, décomplexée et déculpabilisante de leur langue qui peut être à la fois un outil d’épanouissement personnel ou de promotion sociale et une source de plaisir et de créativité.

La coordination des activités liées à l’enrichissement de la langue française

Dans ce cadre, le Service assure la coopération avec les partenaires francophones chargés de l’aménagement linguistique, les experts « matières » à d’autres niveaux de pouvoir (fédéral, Régions), les partenaires de l’Union européenne, afin d’enrichir sa banque terminologique qui est accessible sur internet et qui recommande un corpus de termes dans de nombreux domaines scientifiques et techniques en constante évolution : informatique, audit et qualité, audiovisuel, etc.

Un site internet

Le Service de la langue française met en ligne une multitude d’informations sur le français et sur la politique linguistique, notamment des jeux linguistiques et des activités pédagogiques dans le cadre de « La langue française en fête ».

Le site languefrancaise.be héberge, entre autres, la banque terminologique présentant des termes de spécialité dont l’usage est recommandé et leurs équivalents néerlandais, anglais et allemands.

Un soutien aux actions

Le Service de la langue française assume :

- le soutien aux associations ou organismes menant des actions liées à la promotion du français ;
- le soutien aux recherches ayant trait à la langue française ;
- l’aide aux publications concernant la langue française et la francophonie.

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique donne des avis :

- sur toute question relative à la politique linguistique et à la francophonie tant en FWB que sur le plan international ;
- quant à l’évolution de la situation linguistique en FWB et quant à la place de la langue française par rapport aux autres langues pratiquées en FWB ;
- quant à l’évolution de l’usage de la langue française et à son enrichissement.

Le Conseil propose également toute action de sensibilisation à la langue française.

Ses missions ne se limitent pas à la seule qualité de la langue, mais consistent à faire en sorte que les pouvoirs publics puissent répondre à toutes les attentes culturelles, sociales ou économiques de la collectivité lorsque ces problématiques présentent un aspect langagier. Les quelque vingt membres du Conseil reflètent donc, par leur fonction, l’ensemble de la société et de ses préoccupations.

Le Conseil a, notamment, remis des avis sur des thèmes comme la féminisation des noms de métier, les rectifications orthographiques, l’amélioration du bagage en langues étrangères des citoyens, l’ingénierie linguistique, la maîtrise du français et la politique migratoire, la terminologie, la lisibilité.

www.languefrancaise.be
www.lalanguefrancaiseenfete.be

FRANCE

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Un rôle interministériel

Directement rattachée au ministre chargé de la culture, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) élabore la politique linguistique du Gouvernement, en liaison avec les autres départements ministériels.

Elle oriente et coordonne les politiques publiques visant à garantir l’emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement. À ce titre, elle est responsable de la coordination du dispositif interministériel d’enrichissement de la langue française placé sous l’autorité du Premier ministre. Elle contribue à mettre les technologies numériques au service de ces objectifs.

Elle veille à inscrire les langues de France dans les politiques culturelles : à cet effet, elle développe leur observation, encourage leur préservation et contribue à leur valorisation.

Enfin, elle met en œuvre les actions de l’État destinées à promouvoir le plurilinguisme, à conforter la place de la langue française dans les pays francophones et à renforcer la diversité linguistique en Europe et dans le monde.

Des réseaux d’action et d’influence

Structure légère, constituée d’une trentaine d’agents chargés, sous l’autorité du délégué général, de mettre en œuvre ces orientations, la DGLFLF s’appuie sur de nombreux acteurs qui lui permettent de renforcer son action dans la société. Sa présence dans plusieurs réseaux de coopération linguistique contribue à élargir son audience en Europe et dans le monde.

Une forte présence numérique

Outre son site internet qui réunit un grand nombre de ressources et d’actualités sur la langue française et les langues de France, la DGLFLF assure l’animation de deux sites qui structurent la politique d’enrichissement du français :

- le site *FranceTerme* qui donne accès à l’ensemble du vocabulaire publié par la Commission d’enrichissement de la langue française au *Journal officiel* ;
- un outil collaboratif destiné à associer le public à l’enrichissement du français, le wikILF.

Par ailleurs, un site évènementiel fédère les activités conduites en France et dans le monde dans le cadre de l’opération « Dis-moi dix mots ».

Des publications de référence

La DGLFLF publie chaque année, au nom du Gouvernement, un rapport destiné à informer les parlementaires sur l’emploi du français. Par ailleurs, la DGLFLF met régulièrement au point une documentation de référence visant à éclairer le public sur tous les aspects de la politique des langues.

Dans le cadre de sa mission d’observation des pratiques linguistiques, elle coordonne la publication du bulletin *Langues et cité* et de la collection des *Cahiers de l’Observatoire des pratiques linguistiques*, qui permettent à la communauté scientifique de faire le point sur la réalité des langues en France.

Des rendez-vous réguliers avec le public

Deux événements inscrits dans le paysage culturel offrent une occasion privilégiée de célébrer la cause du français et du plurilinguisme : la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, organisée chaque année au mois de mars, en France et dans un grand nombre de pays, autour de la *Journée internationale de la Francophonie*, ainsi que la *Journée européenne des langues* qui, autour du 26 septembre, permet de valoriser la richesse du patrimoine linguistique.

www.dglf.culture.gouv.fr
www.dismoidixmots.culture.fr
www.franceterme.culture.fr
www.wikilf.culture.fr
www.corpusdelaparole.culture.fr

QUÉBEC

Le Conseil supérieur de la langue française

Une mission de conseil et d’information

Le Conseil supérieur de la langue française a pour mission de conseiller le ou la ministre responsable de l’application de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, le Conseil donne son avis au ou à la ministre sur les questions que celui-ci ou celle-ci lui soumet et le ou la saisit des préoccupations qui, selon lui, méritent de retenir l’attention du gouvernement. Pour l’accomplissement de sa mission, le Conseil peut recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes, et effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu’il juge nécessaires. En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec. Le Conseil est composé de huit membres nommés par le gouvernement pour un mandat d’au plus cinq ans. De plus, il dispose d’un personnel permanent pour réaliser ses activités.

Des publications variées

Le site Web du Conseil rend accessibles aux internautes plus de 300 publications telles que des avis, des études, des mémoires et des textes de communications qui portent sur différents aspects de l’aménagement linguistique (usages linguistiques en milieu de travail, francisation des immigrants, maîtrise du français chez les jeunes, etc.). Des communiqués de presse et d’autres documents administratifs, dont le rapport annuel de gestion du Conseil, peuvent également y être consultés.

Des outils d’information actuels

Les Actualités linguistiques présentées sur le site Web du Conseil proposent des nouvelles sur la langue française et la francophonie : tenue d’évènements d’intérêt, parution de publications, activités de différentes personnes et organisations. Des actualités sont également diffusées au moyen des médias sociaux.

Des prix et distinctions d’envergure

Chaque année, le Conseil souligne la contribution exceptionnelle de personnes et d’organismes à la promotion de la langue française en Amérique du Nord en décernant plusieurs prix et distinctions. L’Ordre des francophones d’Amérique a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se consacrent au maintien et à l’épanouissement de la langue française en Amérique. Le Prix du 3-Juillet-1608 est remis à un organisme pour des services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française ou à l’ensemble de la francophonie nord-américaine.

Les prix médias Jules-Fournier et Raymond-Charette sont attribués à des professionnels de la presse écrite et radiotélévisée québécoise pour leur contribution exemplaire à la diffusion d’une langue française de qualité.

www.csif.gouv.qc.ca
Facebook : @CSLF.QC
Twitter : @LangueCommune et @CSLF_QC
YouTube : CSLF1

L’Office québécois de la langue française

Mission

L’Office québécois de la langue française est un organisme dont la mission est encadrée par la Charte de la langue française et les règlements qui en régissent l’application. L’Office a pour mandat de définir et de conduire la politique québécoise en matière d’officialisation linguistique, de terminologie, ainsi que de francisation de l’Administration et des entreprises. Il est également chargé d’assurer le respect de la loi. Enfin, il surveille l’évolution de la situation linguistique au Québec et en fait rapport au ou à la ministre. L’Office veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l’Administration et les entreprises. Il aide à définir et à élaborer les programmes de francisation prévus par la loi et en suit l’application. Pour renforcer sa mission globale de francisation, l’Office québécois de la langue française a d’ailleurs mené, au fil du temps, plusieurs campagnes d’information destinées au grand public ou à différents groupes cibles. L’Office peut aussi prendre toutes les mesures utiles pour assurer la promotion du français et l’enrichissement de la langue française, parlée et écrite au Québec.

Services et outils

L’Office offre notamment les services, les publications et les outils suivants :

- de l’information sur la Charte diffusée par l’entremise de son service de renseignements généraux et de son site Web ;

- de l’assistance-conseil en matière de francisation et de l’assistance technique en matière de francisation des technologies de l’information et des communications ;

- un service d’évaluation de la connaissance du français pour l’admission aux ordres professionnels ;

- des services et des outils terminolinguistiques, tels que des consultations terminolinguistiques tarifées, *Le grand dictionnaire terminologique*, la Banque de dépannage linguistique et les inventaires de travaux terminologiques diffusés dans Internet ;

- des publications, dont *Le français au bureau* et *Avoir bon genre à l’écrit*, des lexiques et des vocabulaires, des guides et des politiques ;

- une bibliothèque où les collections sont mises à la disposition du personnel et du grand public.

Promotion du français

Au Québec, depuis 1997, la Francofête, célébration de la langue française et de la francophonie, rappelle aux Québécois et Québécoises la volonté, la fierté et le plaisir de vivre en français. C’est aussi à l’occasion de la Francofête que l’Office québécois de la langue française et ses partenaires remettent des Mérites du français aux entreprises, aux commerces, aux organismes, aux publicitaires et aux personnes qui font des efforts particuliers pour mettre en valeur la langue française dans divers domaines.

www.oqlf.gouv.qc.ca
Facebook: www.facebook.com/OQLF.QC/
Twitter: twitter.com/oqlf

Le Secrétariat à la politique linguistique

Mission et mandat

Créé en 1988 pour apporter son soutien au ou à la ministre responsable de l’application de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique exerce, au sein de l’administration publique québécoise, une mission de coordination, de concertation et de promotion à l’égard de la politique linguistique du Québec.

À ce titre, le Secrétariat :

- conseille le ou la ministre responsable de l’application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervient dans les dossiers qu’il ou qu’elle lui confie ;

- coordonne la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agit comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française ;

- soutient et met en œuvre des actions concertées visant l’emploi, la qualité et la promotion du français au Québec ;

- participe à la consolidation de la politique linguistique et à sa mise en valeur au Québec et à l’étranger ;

- veille à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique.